



### **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

# On s'emballe! Avec la nouvelle règle, c'est facile de récupérer : contenants, emballages et imprimés!

#### Saint-Hyacinthe, le 2 octobre 2025

Du 20 au 26 octobre prochain se tiendra la Semaine québécoise de réduction des déchets 2025.

La Régie saisit cette occasion pour rappeler non seulement l'importance de récupérer, mais aussi à quel point il est maintenant facile de poser ce geste au quotidien.

Trois mots à retenir : contenant, emballage, imprimé. Si c'en est un, c'est accepté dans le bac de récupération!

Fini le temps où il fallait chercher les logos de recyclage et étirer les pellicules plastiques avant de les déposer dans le bac vert ou bleu.

**Pesoin d'exemples de contenants, emballages et imprimés?** En voici quelques-uns : sacs de croustilles, emballages de médicaments, journaux, revues, contenants de verre, contenants de yogourt individuels, contenants alimentaires en polystyrène, boites de conserve, capsules de café vidées de leur contenu, emballages de mets à emporter, enveloppes, cahiers, etc.

#### 3 exceptions importantes à ne pas mettre dans le bac bleu ou vert :

- ⚠ Contenants de produits en aérosol : à apporter aux collectes de résidus domestiques dangereux;
- ⚠ Polystyrène d'emballage (qui se trouve, par exemple, dans les boites de nouveaux appareils électroniques afin de préserver leur état lors du transport) : à la poubelle pour le moment;
- Plastiques compostables : à la poubelle.

## Récupérer n'aura jamais été aussi facile! Parlons-en à notre entourage et poursuivons nos efforts pour un tri efficace et responsable!

N'hésitez pas à communiquer avec la Régie pour davantage d'astuces de tri au 450 774-2350.

Source: Communications RIAM

450 774-2350

www.riam.quebec